



## **Ce que les II et IP doivent savoir au sujet de la protection en matière de responsabilité professionnelle**

Les membres de l'AIINB peuvent recevoir des **services juridiques** par l'entremise de la Société de protection des infirmières et infirmiers du Canada (SPIIC) <http://www.nanb.nb.ca/fr/practice/cnps>. Voici un aperçu des services offerts par la SPIIC.

### **Qu'est-ce que la SPIIC?**

- Une société à but non lucratif qui offre une assistance juridique aux II et IP du Canada.
- Elle est conçue expressément pour répondre aux besoins des II et des IP en matière de responsabilité professionnelle *dans tous les rôles infirmiers*.

### **Que fait la SPIIC?**

- Elle offre une assistance juridique et financière confidentielle aux II et aux IP qui sont membres d'une association comme l'AIINB. Les bénéficiaires de la SPIIC peuvent également se procurer une protection supplémentaire, par exemple pour les II et les IP en pratique autonome, en payant une cotisation additionnelle.
- Elle fournit des renseignements, des conseils et de la formation sur la gestion des risques de l'exercice de la profession infirmière.
- Elle offre une gamme complète et adaptée de services de protection en matière de responsabilité professionnelle, dont :
  - ✓ Des conseils juridiques,
  - ✓ Une assistance en cas de réclamation, de poursuite, de comparution comme témoin et plus.

### **Quand devez-vous communiquer avec la SPIIC?**

- En tant qu'II/IP, vous pouvez demander l'aide de la SPIIC au sujet de tout incident lié à l'exercice de la profession infirmière survenu *pendant que vous étiez bénéficiaire de la SPIIC*, même si vous ne l'êtes plus.
- Il est recommandé aux II et aux IP d'avoir recours aux services et d'obtenir des conseils de la SPIIC si on leur demande de témoigner ou si la police veut leur parler au sujet d'un client actuel ou passé.

### **Ressources utiles offertes par la SPIIC**

Le site Web de la SPIIC offre une section qui contient des ressources pour les II et les IP, dont une foire aux questions, des webinaires, une variété de publications, des études de cas et des questionnaires. Vous trouverez ces ressources à <https://www.cnps.ca/index.php?m=373&page=435&lang=fr>

### **Comment puis-je joindre la SPIIC?**



Par courriel : [info@cnps.ca](mailto:info@cnps.ca) ou en ligne à : <https://www.cnps.ca/index.php?l=1&lang=fr>



Pour parler à quelqu'un, appelez sans frais : 1-800-267-3390 ou 1-844-469-2677